VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par W. H. FITZPATRICK — Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième et Septième Districts. Joli cottage simple, résidence No. 4121 rue Carondelet. Cottage simple, No. 4238 Holly Grove, et une écurie voisine. Succession de Francis M. McKeough—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No. 111,796.

Par W. H. FITZPATRICK, Encanteur; Bureau, No. 322 rue Baronne. Le MARDI 2 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu, en vertu et en conformité à un ordre de l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 22 septembre 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1o. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et y faisant part, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie anciennement connue et appelée Est Bouligny, désigné comme lot vingt-quatre (24) de l'îlet numéro 72, maintenant îlet 431, borné par les rues Carondelet, Milan, Marengo et Baronne, sur un plan sur des archives annexé à un acte de dépôt dans le bureau de Selim Magner, ancien notaire de cette ville, sous date du 5 avril 1865; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la dite rue Carondelet par 152 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple, connu sous le No. 4121 rue Carondelet, contenant cinq chambres, cuisine, bain, hangar, améliorations modernes.

2o. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet et y appartenant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No. 655, bornés par les rues Holly Grove, Hamilton, Heaton et Pear; les dits lots sont désignés par les numéros 8, 9, 10 et 11, sur un certificat d'arpentage fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 8ème jour de mars 1911, annexé à un acte devant J. B. Rosser, notaire, le 26ème jour de septembre 1912, et conformément les dits lots mesurent comme suit: Lots Nos. 8, 9 et 10 s'adjoignent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Holly Grove, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 120 pieds 1 pouce; le dit lot 10 formant le coin des rues Holly Grove et Heaton; lot 11 mesure 30 pieds de face à la rue Heaton par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 150 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage simple connu sous le No. 4238 rue Holly Grove, ainsi qu'une écurie voisine.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et le droit de recours du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à ce qu'il soit payé. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente et assumera les taxes d'Etat pour l'année 1915. Les loyers seront collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vent soit passé. L'acte de vente comprenant tous les certificats et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur devant William H. Byrnes, Jr., notaire.

WM. H. BYRNES, Jr., Esq., Avocat.
oct 2 3 10 17 21 31—nov 2

Par LIONEL M. RICAU. — Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau et attractif site de bâtisse, faisant face à la rive gauche du Bayou St. Jean

BORNE PAR LES RUES ST. PHILIP, METAIRIE, SOLOMON ET ORLEANS.

50 pieds de front sur le Bayou St. Jean par 200 pieds de profondeur

No. 109,858, Cour Civile de District, Div. "E." Dossier No. 1. Interdiction d'Alfred Mazzel.

Aux enchères, Jeudi, 21 Octobre, 1915 à midi

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 11 septembre 1915, lequel ordre homologue des délibérations du meeting de famille dans l'intérêt du dit interdit, tenu devant Gustave A. Llambias, notaire public, le 11ème jour de septembre 1915, et à moi dirigé, je procéderai à offrir à l'enchère publique au jour, au temps et aux lieux, désignés dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou y appartenant sous quelque rapport, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 468, borné par la rive gauche du Bayou St. Jean, les rues St. Philip, Solomon et Orléans, mesurant cinquante pieds de front sur la Route Publique ou Bayou St. Jean, par une profondeur de deux cent pieds, entre lignes parallèles, lequel lot est composé du reste des trente cinq pieds, du lot désigné par la lettre "A" sur un croquis et un levé dressé par Walter J. Seghers, agent voyer de la ville, daté du 12 septembre 1913, en possession de M. Alfred Mazzel, et le reste des quinze pieds, le plus près du dit lot "A" du lot original No. 3 d'un croquis de W. J. Seghers et Fils, voyers, daté du 18 octobre 1910, annexé à un acte passé devant Félix Drefous, N. P., dans cette ville.

Termes et Conditions: La moitié, ou plus, comptant, et le solde, s'il y en a, dans un billet de l'acquéreur, payable à un an de la date de l'adjudication avec sept pour cent d'intérêt par an de la date, et garanti par une hypothèque et le privilège du vendeur sur la dite propriété, l'acte de vente contiendra le pacte de non alienando, et une stipulation de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses de sécurité usuelle, l'acquéreur assumera en outre, le payement des impôts d'Etat pour cette année 1915 et le coût de tous les certificats pour l'acte et des Timbres de Revenus Internes des Etats-Unis. Un dépôt de dix pour cent sera requis pour sceller la vente. L'acte de vente sera passé devant Gustave A. Llambias, N. P., aux frais de l'acheteur. LIONEL M. RICAU, Encanteur.

CHAS. J. THEARD, Avocat.
sept 19 26—oct 3 10 17 21

Par LEONARD L. STERN — Par LEONARD L. STERN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bazilide Aguillard, Cour Civile de District, No. 108,028, Division C.

Par LEONARD L. STERN, Encanteur, le JEUDI 14 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le numéro municipal 915 rue Pin, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 82 de Greenville, bornée par les rues Broadway, Pin, Elm (anciennement Troisième) et Burthe; la dite portion de terre mesure cinquante pieds de face à la rue Pin, par une profondeur de quarante-huit pieds entre lignes parallèles, et est composée de l'arrière des lots Quatre et Cinq, comme le tout paraîtra sur un plan dressé par Wm. H. Williams, voyer, daté le 29 juillet 1871, annexé à une vente faite par Margaret Fitzgerald à William Thompson, le 1er août 1871, par un acte devant Ernest Commagère, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, toit ardoisé, contenant galerie, trois chambres, hangar, etc., 915 rue Pin, et est loué à $8 par mois.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra assumer le payement des taxes de 1915. L'acte de vente devant Louis R. Alba, notaire, aux dépens de l'acquéreur.

G. G. KRONENBERGER, Avocat.
sept 12 19 26—oct 3 10 14

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Lillian Dates et al. vs. John Reid. Cour Civile de District, Division B, No. 113,536. Pas de limite. Pas de réserve. Site de bâtisse de valeur, sur la rue Howard, entre Upperline et Valence. A l'enchère, MARDI 26 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 20 septembre 1915 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, qui a été adressé à Samuel L. Jacobs, encanteur, je vendrai à la date et la place ci-dessus mentionnées, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les appartenances qui ont effet, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Valence, Howard (anciennement St-George), Liberté (anciennement Green ou St-Andrew) et Upperline, et mesurant, plus ou moins, trente-quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Howard, soixante-quatre pieds, sept pouces et une ligne en largeur à l'arrière, par cent cinquante-et-un pieds, trois pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Upperline, et sur la ligne du côté opposé elle a une première profondeur de la dite rue Howard de quatre-vingt-dix pieds, d'où elle s'élargit et s'étend dix pieds sur une ligne allant vers la rue Valence et de là elle a une autre profondeur vers la rue Liberté de soixante pieds jusqu'à sa sus-dite ligne.

Termes: Comptant. L'acquéreur devra payer pour tous les certificats nécessaires pour compléter la dite vente et payer les taxes pour l'année 1915, et l'acte de vente sera passé devant Daniel F. Murphy, notaire, aux frais de l'acquéreur, y comprenant les timbres de guerre, et déposer 10 pour cent sur l'adjudication avec S. L. JACOBS, Encanteur, 303 rue Carondelet.

ALBERT GUILBAULT,
Avocat pour la demanderesse.
sept 28—oct 3 10

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Eugène Scott.

1938 rue Burdette, coin de la rue Spruce, cottage simple, lot mesurant 30 pieds de face par 120 pieds de profondeur.

Cour Civile de District, Division E, No. 112,189. A l'enchère JEUDI 28 octobre 1915, à midi, en vertu d'un ordre rendu et signé en cour ouverte le 22 septembre 1915 par l'Honorable Geo. H. Theard, juge de la Division E de la dite cour, je procéderai à vendre à l'enchère publique, JEUDI 28 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 253, borné par les rues Cohn, Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Huitième) et Burdette, mesurant trente pieds sur la rue Burdette par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes: Un tiers, ou davantage, comptant et le solde, s'il y en a, sur un crédit d'un an ou d'un ou deux ans, au choix de l'acquéreur, la part du crédit de la dite vente sera représentée par des effets de l'acquéreur, à son propre ordre et endossés par lui, portant un intérêt de huit pour cent par an de la date d'adjudication jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par une hypothèque spéciale et l'alienando du vendeur, et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent les honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété sera assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devra être passée au teneur des effets, et l'acquéreur paiera en plus le montant de son enchère, toutes les taxes dues sur la propriété et exigées pendant l'année 1915, ainsi que des coûts du certificat nécessaire, et les timbres de revenus. L'acte de vente seront aux dépens de l'acquéreur devant J. Kenton Baily, notaire, et un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur,
No. 838 rue Commune.
HENRIQUES & DUCHAMP, Avocats.
sept 26—oct 3 10 17 21 28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Salvator Monte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,498 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Montalbano, veuve de Salvator Monte, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN R. UPTON, Avocat.
oct 6 10 13

Succession de Philip Tatman Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 97,105 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Conway, veuve de Philip Tatman Thompson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN R. UPTON, Avocat.
oct 6 10 13

ANNONCE UDICIAIRE.

ORDRE.

S. Bartolotta & Company, demandant un répit, vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, No. 113,812, Division D.

Considérant la précédente pétition et le bilan dûment vérifié des actifs et passifs, de cela au dossier;

Il est ordonné, qu'après les publications des avis et sommations aux créanciers, comme il est requis par la loi, une assemblée des créanciers de la dite S. Bartolotta & Company, sera convoquée et tenue, selon la loi, devant Charles Denechaud, notaire, à son étude dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 25ème jour d'octobre de l'année 1915, à dix heures du matin, afin de voter pour accorder ou refuser la demande de la dite S. Bartolotta & Company, pour un répit de six, douze et dix-huit mois, de la date, de la dite assemblée.

Il est de plus ordonné que John C. Davey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents ci-inclus, et que dans l'intervalle toutes les procédures contre les personnes et la propriété de la dite S. Bartolotta & Company soient arrêtées.

Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1915.
(Signé) PORTER PARKER, Juge.
Copie certifiée:
F. GRIESHABER, Député Greffier.
sept 26—oct 2 10

AVIS AUX CREANCIERS

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCHERE PAR LOUIS HUFFT.

Succession de Jacob Emmer, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C." No. 110,857.

TROISIEME DISTRICT ILET DE TERRE, RESIDENCES, LAITERIE, BATISSE DE MANUFACTURE.

Bâtisse à usage de tonnellerie sur la rue Chartres, entre les rues Montegut et Clouet, sur 6 lots de terre.

722-724 rue Pauline.
1243-1245 rue France.
731-733 rue Elmira.
3620 rue Urquhart.
826 rue Pauline.

Ilet de terre, rues Prieur, Johnson, Lesseps et Poland, usé pour jardinage, avec cottage simple.

Ilet de terre borné par les rues Urquhart, Villeré, France et Lesseps, avec laiterie et cottage simple, 1219-1239 rue Urquhart.

A l'enchère publique, JEUDI 21 octobre 1915, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en cette ville, par Louis Hufft, encanteur, sous et en vertu d'un ordre émis le 17 septembre 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C," dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique des propriétés suivantes décrites à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 177, borné par les rues Indépendence, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par le No. 6 sur un plan de L. Pilié, voyer, daté du 8 mars 1859, déposé au bureau de E. Bouny, et mesurant trente-deux pieds de face sur la rue Pauline par cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 722-724 rue Pauline, achetés par acte devant A. Dorlcourt, ancien notaire public, daté 17 juillet 1886; C. O. B. 127, folio 31; aussi acquis C. O. B. 216, folio 182.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 244, borné par les rues Pauline, Indépendence, Burgundy et Dauphine; lequel lot commence à une distance de quatre-vingt-dix-neuf pieds, deux pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesurant vingt-huit pieds, neuf pouces et une ligne de face sur la rue Pauline par cent-vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur et est désigné par la lettre "A" dans un croquis de Edgar Pilié, voyer, daté du 19 juillet 1907, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, No. 826 rue Pauline. Acquis par acte devant F. J. Dreyfous, N. P., 11 juillet 1887; enregistré C. O. B. 127, folio 566; aussi C. O. B. 216, folio 182.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations dessus situées, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 476, borné par les rues Urquhart, Marais, Independence et Congress, désigné par le No. 12 sur un plan par J. A. Pueyo, daté du 8 juin 1848, déposé au bureau d'Adolph Mazureau, ancien notaire dans cette ville, et mesurant trente-deux pieds, onze pouces et deux lignes de face sur la rue Urquhart, par cent dix pieds de profondeur, connu comme No. 3620 rue Urquhart. Acheté par acte devant F. D. Charbonnet, notaire public, du 19 juin 1891; C. O. B. 140, folio 83; aussi acquis C. O. B. 216, folio 182.

Six certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent et y appartiennent ou de quelque rapport y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Montegut et Clouet, désigné par les lettres B, C, D, E, F et G, sur un croquis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 19 avril 1896, et annexé à un inventaire pris par Fred Zengel, notaire, daté du 13 avril 1896, dans l'affaire de la liquidation du Olympic Club, et d'après lequel ces dits lots se touchent et mesurent, en mesure américaine, comme suit à savoir: Le lot "B" mesure trente et un pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue de Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds. Les lots "C" et "D" mesurent chacun trente et un pieds, six pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds. Le lot "E" mesure trente et un pieds, six pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Montegut, de cent trente sept pieds et une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Clouet de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes, de la retrécissant sept pieds, six pouces et une ligne sur une ligne courant parallèlement à la rue Clouet vingt et un pieds, six pouces et trois lignes; et vingt trois pieds, onze pouces et sept lignes de largeur sur une ligne à l'arrière. Les lots "F" et "G" mesurent chacun trente et un pieds, six pouces sur la rue de Chartres par une profondeur de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes entre lignes parallèles; acquis le 5 décembre 1906, d'après titre donné par le shérif civil; enregisté au bureau de l'annotateur des aliénations, livre 209, page 356.

Un certain lot de terre avec les améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 175, borné par les rues Elmire, Congress, Royale et Dauphine, et désigné par la lettre "A," 1, sur un croquis fait par Arthur De Armas, voyer, daté du 26 juin 1878, annexé à un acte devant E. Grima, notaire, à date du 23 novembre 1878, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue Elmire, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et portant les numéros municipaux 731-733 rue Elmire, ayant été acquis par Jacob Emmer de Alvin B. Cooper, par acte devant Frederick Zengel, notaire, le 16 avril 1880, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 133, page 151, et acquis par acte de rédemption devant F. D. Charbonnet, notaire, le 2 octobre 1891, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 142, page 208; et subséquemment transféré à Mme J. Eckendorff, et par elle revendu à Jacob Emmer par acte devant J. P. Sullivan, notaire, le 5 septembre 1907; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 208, page 184.

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro 470, borné par les rues France, Marais, Lesseps et Urquhart, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, désigné par la lettre "K," d'après un croquis d'arpentage fait par C. Uneas Lewis, député voyer municipal, daté le 26 avril 1915; le dit lot "K" mesure trente deux pieds de face sur la rue France, par une profondeur de deux cent neuf pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues France et Urquhart; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1243-45 rue France, et fait partie du même îlet de terre, acquis par feu Jacob Emmer par acte devant A. J. Villeré, ancien notaire, en date du 7 mars 1898, et enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, page 301; et aussi acquis bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 216, page 182.

Un îlet de terrain avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, y appartenant ou en dépendant de quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 536, borné par les rues Urquhart, Villeré, France et Lesseps; mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds et huit pouces de face sur chacune des rues Villeré et Urquhart, et trois cent quarante et un pieds de face sur chacune des rues France et Lesseps, avec les bâtisses qui s'y trouvent, numéros 1219-1239 rue Urquhart. Acquis par acte devant J. F. Meunier, ancien notaire, septembre 9 1890; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre 171, page 692; livre 216, page 182.

Un îlet de terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 911, borné par les rues Prieur, Johnson, Lesseps et Poland, mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds, par une profondeur, plus ou moins, de deux cent quarante et un pieds entre lignes parallèles. Acquis par acte devant H. G. Dupré, notaire, en date du premier avril 1901, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 180, page 371, et livre 216, page 182.

Termes et Conditions—Comptant; dix pour cent à être versé à l'encanteur au moment de l'adjudication, et le solde le jour de la signature de l'acte de vente devant Lawrence N. Janin, notaire, aux frais des acquéreurs qui seront responsables, au-dessus et en sus de leurs enchérissements, le coût de tous les certificats et des timbres du revenu fédéral.

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.
LOUIS HENRY BURNS, Avocat.

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Leocadie Canton—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 112,618—Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau, 131 rue Carondelet.

MARDI le 9 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 octobre 1915, de l'Honorable Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1o—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné comme No. 158, borné par les rues Kerlerec, Bourbon, Royale et Dauphine et Touro, d'après un croquis daté du 11 février 1896, fait par Grandjean, Fabey et Waddill, ingénieurs civils et voyers, désigné par la lettre L, et mesure conformément à ceci vingt-cinq pieds, six pouces et sept lignes de face à la rue Kerlerec, par une profondeur de cent seize pieds, un pouce et sept lignes vers la rue Dauphine, et cent trente-neuf pieds, neuf pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Royale, et trente-trois pieds, neuf pouces et sept lignes en largeur à l'arrière. Les améliorations sont désignées par le No. 729 rue Kerlerec et comprennent un cottage simple en bois, couvert d'ardoises, élevé, contenant 6 chambres, halls, salle de bain, galerie, hangar, etc., lié aux égoûts et à l'eau. Sera vendue sujet à un bail expirant le 30 septembre 1916.

2o—Une certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et tous les droits, voies, privilèges, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, l'avenue Claiborne et la rue Derbigny, désigné comme lot No. Huit (8) sur un plan fait par A. Bourgerol, voyer, daté le 10 avril 1839, et déposé pour références au bureau de Lucien Herrmann, ancien notaire. La dite pièce ou portion de terre forme le coin des rues Derbigny et Laharpe, et mesure en mesure anglaise, trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds en profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Laharpe. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1542-1544 rue N. Derbigny et comprennent un cottage double en bois, couvert d'ardoises, contenant quatre chambres sur chaque côté, etc.

3o. Un certain lot de terre, ensemble avec les dépendances qui y appartiennent et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, situé, s'étendant et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Derbigny, l'avenue Claiborne, et les rues Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No. 9, le dit lot mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds de profondeur. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1546-1548 rue N. Derbigny et comprennent un cottage double en bois, couvert d'ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar etc., liés aux égoûts et à l'eau.

4o—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou qui sous quelque rapport y ont effet situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Derbigny, l'avenue Claiborne, les rues Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le lot o. 10 et mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds de profondeur.

5o—Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Esplanade, Roman et Kerlerec, désigné comme lot No. 20 sur un plan ou croquis fait par J. A. D'Hemecourt, D. C. S., le 15 août 1872, et annexé à un acte passé devant Gustave le Gardeur Jr., notaire dans cette ville, le 25 septembre 1872, d'après lequel croquis de dit lot mesure trente pieds de face à la rue Prieur, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (connu par l'ancien No. 271 rue Nord Prieur), et tous les droits, voies et servitudes qui y appartiennent ou qui sous quelque rapport y ont effet. Les améliorations sont désignées par le No. 2122 rue N. Prieur, et comprennent un cottage simple en bois, couvert d'ardoises, avec 2 étages à l'arrière, contenant 7 chambres, halls, galeries, salle de bain, hangar, etc., lié aux égoûts et à l'eau.

6o—Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levée (maintenant Nord Peters), Hôpital, Gallatin et Barracks, désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. H. Pilié, D. C. S., daté du 15 janvier 1889, et duquel une copie dûment certifiée est annexée à un acte passé devant E. Bouny, notaire, le 26 avril 1889, d'après lequel plan le dit lot mesure, en mesure américaine, vingt pieds, un pouce et six lignes de face à la rue New Levée ou Nord Peters, dix-neuf pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Gallatin, par cent dix-neuf pieds, huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne vers la rue Hôpital, et cent vingt-deux pieds, trois pouces et six lignes sur l'autre côté vers la rue Barracks. Ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages et magasins, No. 19 rue Nord Peters, faisant aussi face à la rue Gallatin et autres améliorations sur le dit lot de terre et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui sous quelque rapport y ayant effet. Les améliorations sont désignées par le No. 1215 rue N. Peters et comprennent un magasin en briques à trois étages, contenant deux magasins, l'un faisant face à la rue N. Peters et l'autre faisant face à la rue Gallatin, avec une résidence au-dessous contenant 13 chambres, halls, hangars, etc. Sera vendue sujet à un bail expirant le 30 septembre 1915.

7o—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 1040, borné par les rues Kerlerec, Galvez, Columbus et Johnson, désigné comme No. 21 d'après un plan de W. T. Thompson daté du 11 décembre 1848, déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire, et mesure trente-et-un pieds de face à la rue Kerlerec, trente-et-un pieds, dix pouces et cinq lignes en largeur à l'arrière, quatre vingt-douze pieds, dix pouces un-tiers de profondeur sur la ligne vers la rue Jackson et cent pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne vers la rue Galvez, qui le sépare du lot No. 20.

8o—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou qui sous quelque rapport y ont effet, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Kerlerec et Columbus, lequel dit lot est désigné par la lettre A sur un croquis ci-inclus et fait partie de cet acte, commençant à un endroit cent trente-deux pieds cinq pouces du coin des rues Columbus et Galvez et mesure quarante-deux pieds, huit pouces et six lignes et demie de face à la rue Columbus, par une profondeur de cent quinze pieds, quatre pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée du lot No. 28 en entier, et une portion du lot No. 29, ainsi désigné sur un plan par L. H. Pilié, daté du 7 mars 1871 et annexé à l'acte de vente passé devant E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 7 mars 1871. Les améliorations sont désignées par le No. 2120 rue Columbus et comprennent une résidence à 2 étages, couverte d'ardoises, éloignée de la banquette, contenant treize chambres, halls, galeries, hangar, etc., lié aux égoûts et à l'eau.

9o—Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou qui sous quelque rapport y ont effet, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Kerlerec et Columbus, lequel dit lot est désigné par la lettre B sur un croquis ci-inclus, annexé et fait partie de cet acte, commençant à une distance de quatre-vingt-deux pieds, huit pouces et six lignes et demie du coin des rues Columbus et Miro, et mesure quarante pieds de face à la rue Columbus par une profondeur de cent quinze pieds, quatre pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée de tout le lot No. 30 et une partie du lot No. 29, sur un plan par L. H. Pilié, daté du 7 mars 1871, et annexé à un acte de vente passé devant E. Gottschalk, ancien notaire, le 7 mars 1871.

10o—Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 37, 38 et 39, îlet No. 11, borné par les avenues Franklin et Monroe et les rues De Montuzin et Carnot. Les dits lots sont adjacents et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à l'avenue Franklin, par cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11o—Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 23 et 24, dans l'îlet No. 16, bornés par les rues Eastern, Carnot et Lombard et l'avenue du Peuple. Les dits lots sont adjacents et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Eastern par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions: Un tiers ou moitié ou davantage comptant, et le solde, s'il y en a, à un crédit d'un ou d'un et deux ans, représenté par quatre billets de l'acquéreur, chacun du même montant, datés le jour de l'adjudication, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, et garantis par hypothèque et le privilège de l'acquéreur sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les [illegible] ... seront déposés avec le dit encanteur 10 pour cent du [illegible] ... tous

Par C. A. TESSIER & SON

les timbres de revenus internes des Etats Unis et tous les certificats nécessaires pour compléter la dite vente, et aussi des actes de vente qui seront exécutés devant Emile Pomes, Esq. notaire; les dits acquéreurs ne seront attribué à aucun loyer que du jour de l'exécution des dits actes de vente par notaire.

ROGER MEUNIER, Esq., Avocat.
oct 9 10 17 21 31—nov 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Antoine C. Babin, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 112,323.—Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau, 131 rue Carondelet. JEUDI 4 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui sous quelque rapport y ont effet, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 487, borné par les rues Morales (maintenant Marais), Port, Urquhart et l'avenue Lafayette, désigné comme lot No. 3, sur un plan dressé par C. Uneas Lewis, député voyer de la ville, daté du 29 octobre 1912; d'après lequel plan le dit lot mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Morales (maintenant Marais), par cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions: Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Wynne Rogers, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

TITCHE & ROGERS, Avocats.
oct 3 10 17 21 31—nov 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Prudential Savings and Homestead Society, en liquidation.

No. 109,649, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur; Bureau, 131 rue Carondelet.

JEUDI 12 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 septembre 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No. 5, dans l'îlet No. 614, borné par les rues Perdido, White, Dupré et Gravier, d'après un plan dressé par Castaing & Selles, architectes, le 20 mars 1866, et déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, le dit lot mesure, en mesure américaine, vingt-huit pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Perdido, par une profondeur de cent vingt pieds, et est le lot le plus près de la rue Dupré.

Conditions: Comptant; l'acquéreur paiera les taxes de 1915, et dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente, comprenant le coût de tous les certificats, devant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, aux dépens de l'acquéreur.

sept 11 12 19 26—oct 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Salaun vs. Consolidated Realty & Manufacturing Co., Ltd.

No. 105,818, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur; Bureau, 131 rue Carondelet.

MARDI 12 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un ordre émanant de l'Honorable F. D. King, juge de la cour ci-dessus mentionnée, Division B, daté du 7 septembre 1915, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 920, borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters, désigné comme le lot A ou 10 d'après un croquis d'arpentage fait par C. L. Lewis, député voyer de la ville, daté du 12 novembre 1909, et d'après le dit croquis le dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Arts, par une profondeur, entre lignes parallèles, de cent dix pieds, et forme le coin des rues Nord Prieur et Arts.

Conditions: Comptant, ou un-tiers comptant; le solde en un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garanties. Les taxes d'Etat de l'année 1915 seront soldées au prorata, dix pour cent à être payé au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Herman Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LEGIER & GLEASON, LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats.
sept 11 12 19 26—oct 3 10 12

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jacob Emmer—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, No. 110,857—Spéculateurs Attention.

25 actions de la Standard Brewing Company, 1 action de la La. Sugar Exchange, à l'enchère publique, JEUDI 21 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans cette ville, en vertu et en obéissance à un ordre rendu le 17 septembre 1915 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété suivante décrite, à savoir:

Une boîte en or d'une montre Elgin 15416, avec une longue chaîne à anneaux attachée.

25 actions du stock capital de la Standard Brewing Company, par certificat No. 29, daté du 26 septembre 1908.

Une action du stock capital de la Louisiana Sugar Exchange de la Nouvelle-Orléans, par certificat No. 1411 (duplicata), daté du 6 juillet 1915.

Une action et quart du stock capital commun de la Dunbar Molasses and Syrup Co., par certificat No. 68, daté du 1er août 1912.

Conditions — Comptant.

LOUIS HUFFT, Encanteur,
Bureau, 808 rue Perdido.
LOUIS HENRY BURNS, Avocats.
oct 10 17 21

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot, rue Banks, entre les rues Cortez et Scott. JEUDI 4 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession d'Otto Littmann—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No. 113,401.

Le JEUDI 4 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et en conformité à un ordre émis, daté et signé le 27 septembre 1915 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, et qui m'a été adressé, je, Ernest A. Carrere, un encanteur dûment licencié dans et pour la Paroisse d'Orléans, vendrai à l'enchère publique la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 731, borné par les rues Banks, Palmyra, Cortez et Scott, désigné comme lot No. 11 et mesurant vingt-trois pieds, onze pouces et deux lignes de face à la rue Banks par cent vingt-six pieds, onze pouces et six lignes de profondeur, situé à une distance de 100 pieds du coin de la rue Cortez.

Termes et conditions: Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat de 1915, paiera pour les timbres de revenu de guerre et paiera tous les certificats qui pourraient être requis, et paiera pour l'acte de vente passé devant Benjamin Ory, Esq., notaire. Un dépôt de 20 pour cent au moment de l'adjudication en acompte du prix d'achat, ne portant pas d'intérêt.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs,
806 rue Perdido.
oct 3 10 17 21 31—nov 4

AVIS A NOS ABONNES.

Toujours soucieux de servir nos lecteurs avec ponctualité nous serions très reconnaissants aux personnes qui ne recevraient pas leur journal régulièrement, de nous prévenir au plus vite. Téléphonez Main 3487.

VENTES AUX ENCHERES.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Simple Retirée

1101 RUE DUPRE.
Entre les rues Orchid et Bell.

Trois Sites de Bâtisse

RUE ORCHID,
Entre les rues Gayoso et Dupré.

Jeudi, 21 Octobre, 1915, à midi

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE JOSEPH E. GENERELLY.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "D," Dossier No. 1, No. 111,964.

Jeudi 21 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre émis, daté et signé le 17 septembre 1915, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "D," Dossier No. 1, Moi, Ernest A. Carrere, encanteur dûment licencié, dans et pour la Paroisse d'Orléans, procéderai à la vente à l'enchère publique, la propriété suivante décrite, à savoir:

1o. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec les droits voies, privilèges et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 378, borné par les rues Dupré (dernièrement Cinquième), Orchid (dernièrement Oak), White (dernièrement Sixième) et Bell (dernièrement St. John). Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et sont désignés par les numéros seize et dix sept, sur un croquis par S. G. de Lisle, ingénieur civil et voyer, daté du 21 novembre 1895, et ils mesurent d'après les dits plans ou croquis comme il suit, à savoir: Lot No. 16 mesure trente-et-un pieds, neuf pouces et deux lignes de face sur la rue Dupré, par cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et lot No. 17 mesure trente-et-un pieds, neuf pouces et trois lignes de front sur la rue Dupré, par cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de front sur la rue Orchid; formant le coin des rues Dupré et Orchid.

2o. Trois certains lots de terre, avec tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou y appartenant sous quelque rapport, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 383, borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursuline, Orchid (dernièrement Oak ou Live Oak) et St. John (maintenant Bell), et d'après un croquis par L. H. Fremont, daté du 28 novembre 1894, déposé en l'office de Fred Zengel, notaire, le 30 mai 1895, les dits lots sont désignés par les numéros un, deux et trois, et mesurent comme suit: Lot No. Un forme le coin des rues Orchid (dernièrement Oak) et Dupré, et mesure trente-trois pieds de front sur la dite rue Orchid, par cent quarante trois pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles et de front sur la rue Dupré. Lot No. Deux est adjacent au dit lot No. Un, et mesure trente pieds de front sur la rue Orchid, par cent quarante trois pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Lot No. Trois mesure quinze pieds, quatre pouces et sept lignes de front sur la rue Orchid, quinze pieds, trois pouces et cinq lignes de front sur la rue Ursuline, par cent quarante trois pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté du No. Deux, par cent trente-six pieds, sept pouces sur la ligne de côté, adjacent au No. Quatre et trente pieds de largeur par derrière.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en versements égaux, sur billets des acheteurs payable à un et deux ans de la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la dite date, et assuré par hypothèque et privilège de vendeur; l'acte de vente contiendra la convention de non alienando et de stipulation de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès et les clôses usuelles de garantie; les acquéreurs assumeront, en outre, le payement des impôts de ville et d'état pour cette année 1915, et du pavage se faisant maintenant. Les actes de vente seront passés devant Gustave A. Llambias, Esq., notaire public, aux dépens des acquéreurs, un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication en acompte du prix d'achat ne rapportant pas d'intérêt.

CARRERE et CARRERE, Encanteurs.
CHARLES J. THEARD, Esq., Avocat.
sept 19 26—oct 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse 621 rue Général Taylor, entre les rues Laurel et Annonciation. JEUDI 4 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession d'Henry H. Murphy, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, No. 111,937. Le JEUDI 4 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et en obéissance à un ordre émis, daté et signé le 1er jour d'octobre 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant en congé, et qui m'a été adressé, je, Ernest A. Carrere, un encanteur dûment licencié dans et pour la Paroisse d'Orléans, vendrai à l'enchère publique la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal 621 rue Général Taylor, et ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville (Faubourg St-Joseph), désignée par la lettre A sur un croquis et arpentage fait par A. C. Blanchard, député voyer de la ville, le 11 mai 1872, d'après lequel dit croquis le dit lot mesure vingt-neuf pieds neuf pouces de face à la rue Général Taylor, entre les rues Jersey et Laurel, par une profondeur sur la ligne de côté le divisant des portions d'arrière des lots six, sept et huit de quatre-vingt-sept pieds, neuf pouces et quatre lignes et par une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Jersey de quatre-vingt-huit pieds, avec une largeur à l'arrière de vingt-neuf pieds neuf pouces et la dite portion ou lot A est formé des parties de l'arrière des lots six, sept et huit de l'îlet six, maintenant îlet 152, borné par les rues Laurel, Annonciation (anciennement Jersey), Général Taylor et Peniston, sur un plan de la portion du dit Faubourg St-Joseph déposé comme plan No. 110, dans le bureau de James Graham.

Conditions et termes: Comptant. L'acquéreur paiera le coût des timbres de revenu et le coût de toutes hypothèque, translation de propriété et autres certificats requis d'être attachés à l'acte de vente; et l'acquéreur assumera les taxes d'Etat, et l'acte de vente devant Benjamin Ory, Esq., notaire, aux dépens de l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour cent au moment de l'adjudication en acompte du prix d'achat ne portant pas d'intérêt.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs,
806 rue Perdido.
oct 3 10 17 21 31—nov 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple retiré, 1026 rue St-Ferdinand, entre les rues Rampart et St-Claude, MARDI 26 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

No. 111,951, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division ...

Le MARDI 26 OCTOBRE 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et obéissance d'un jugement rendu en cour ouverte le 9ème jour de septembre 1915 et signé en cour ouverte le 17ème jour de septembre 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et qui m'a été adressé, je, Ernest A. Carrere, un encanteur dûment licencié, dans et pour la Paroisse d'Orléans, procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot A de l'îlet No. 366, borné par les rues St-Ferdinand, Rampart, Port et St-Claude, sur un croquis ou certificat d'arpentage daté du 30 octobre 1908, signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis le dit lot ou portion de terre se trouve à une distance de 131 pieds 6 pouces des rues St-Ferdinand et St-Claude et mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue St-Ferdinand, par une profondeur de 131 pieds, 6 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, et est composé du lot original No. Treize.

Termes et Conditions. Comptant; l'acquéreur devra payer en-dessus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1915, le coût de tous les certificats et les timbres de revenu des Etats-Unis. Acte de vente devant [illegible] Legier, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en acompte du prix d'achat, ne portant pas d'intérêt.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.